



Objet : réunions en plénière et mise en danger des personnels

Monsieur le Recteur,

Il nous remonte que des réunions en plénière pourraient avoir lieu cette semaine dans certains collèges de l'académie, notamment dans le département de l'Allier et dans le département de la Haute-Loire. Dans l'un de ces établissements, le rassemblement pourrait concerner 45 personnes. Dans un autre, les enseignants sont appelés à apporter masque, gel hydroalcoolique et produit désinfectant pour être réunis à près de 70 dans le gymnase. Dans le département du Puy-de-Dôme, nous apprenons que des réunions ont eu lieu dès lundi sans masques et sans gel hydro-alcoolique.

Cette attitude de la part de certains chefs d'établissement est inacceptable et irresponsable. Elle met en danger les personnels et au-delà les élèves et leurs familles. Cela doit cesser immédiatement !

La circulaire ministérielle indique que l'accueil des élèves à compter du 18 mai ne pourra se faire qu'en présence de groupes de 15 élèves maximum, ce qui nous semble déjà beaucoup trop, et les rassemblements de plus de 10 personnes sur la voie publique restent interdits à ce jour.

Dans ces conditions, on voit mal comment certains chefs d'établissement pourraient se permettre d'outrepasser à la fois les consignes du ministère de l'intérieur et celles du ministère de l'Education nationale. Il y va de la santé et de la sécurité des personnels.

C'est la raison pour laquelle nous vous demandons d'intervenir rapidement auprès des chefs d'établissement de l'académie pour empêcher toute réunion plénière avant et après le 18 mai tant que l'épidémie ne sera pas pleinement maîtrisée et tant que les garanties sanitaires ne seront pas pleinement réunies.

Veuillez croire, Monsieur le Recteur, en notre attachement au service public d'Education.

Patrick Lebrun, secrétaire académique

Fabien Claveau – Marc Bellaigue, secrétaires académiques adjoints